



# Marché de Noël de Jouy-en-Josas 9 et 10 décembre 2017

Samedi : 11h-20h et dimanche : 10h-19h

Installation des stands le samedi à partir de 8h.

## DEMANDE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 24 septembre 2017

Marché de Noël



### Coordonnées de l'exposant :

Nom / Prénom : .....

Nom de la société (le cas échéant) : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

### Liste et description des produits vendus

Joindre une ou plusieurs photographie(s)

.....  
.....  
.....

### Statut :

- Particulier (joindre la photocopie de la pièce d'identité)  
 Professionnel (joindre la photocopie de la pièce d'identité + justificatif)

### Emplacement :

<input type="radio"/> <b>Emplacement extérieur*</b> Droit d'inscription pour les 2 jours <input type="checkbox"/> 80 €uros les 3 mètres avec 2 tables <input type="checkbox"/> 100 €uros les 4 mètres avec 3 tables	<input type="radio"/> <b>Emplacement intérieur*</b> <input type="checkbox"/> Droit d'inscription pour les 2 jours 75 € les 2 mètres avec 1 table
Mode de règlement : Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/>	
* Les stands seront attribués après délibération et selon la limite des places disponibles	

### Besoins logistiques :

Nombre de chaises	Nombre de grilles ou panneaux d'exposition	Electricité (maximum 16A)	Liste des appareils électriques
-----	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 (selon les disponibilités)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- - - -



## RÈGLEMENT

1. L'entrée du Marché de Noël est gratuite pour les visiteurs.
2. Les demandes ne seront traitées qu'à réception du dossier complet.
3. Le nombre de stands étant limité, les stands seront attribués après sélection du comité d'organisation et selon les places disponibles.
4. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
5. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux objets, marchandises, véhicules et autres.
6. La décoration des stands est à la charge des exposants.
7. L'installation des stands sera possible à partir du vendredi (entre 17h et 21h) et le samedi (à partir de 8h).
8. En cas de désistement, prévenir les organisateurs au plus tard le 10 novembre 2017. Dans le cas contraire, la participation financière ne sera pas restituée.
9. Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors du périmètre du Marché de Noël. Il sera possible d'accéder au plus près des stands uniquement pour décharger le matériel nécessaire à l'installation du stand (dans les créneaux horaires indiqués).
10. Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité le jour de la manifestation.
11. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert le samedi de 11h à 20h et le dimanche de 10h à 19h.
12. Le bénéficiaire s'engage à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé.

\*\*\*\*\*

**Je déclare vouloir participer en tant qu'exposant au Marché de Noël de Jouy-en-Josas, des 9 et 10 décembre 2017, place de la Marne, en intérieur, ou en extérieur (sous tentes éclairées et non-chauffées).**

**Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à l'appliquer.**

**Fait le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.**

**Signature :**

***Documents (bulletin et photos des articles) à retourner avant le 24 septembre 2017 à :***

***Mairie de Jouy-en-Josas  
Service événementiel  
19 avenue Jean Jaurès  
BP 33  
78350 JOUY EN JOSAS***